

# Moins de cambriolages de logements enregistrés depuis la crise sanitaire

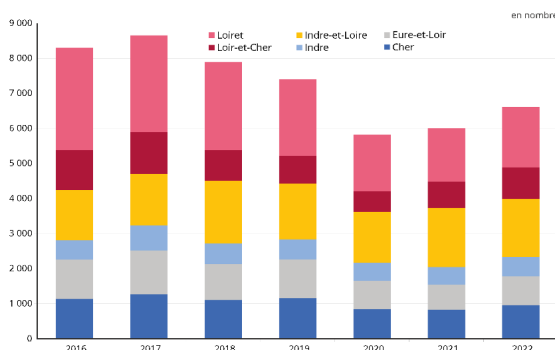
Insee Flash Centre-Val de Loire • n° 67 • Mai 2023

En 2022, les services de police et de gendarmerie nationales ont enregistré 6 610 cambriolages ou tentatives de cambriolages de logements en Centre-Val de Loire. Les communes de la région ont ainsi connu 4,7 cambriolages pour 1 000 logements, soit un taux inférieur à celui de la France métropolitaine hors Île-de-France. Depuis 2017, le nombre de ces infractions a baissé d'un quart, avec en particulier un net recul pendant les confinements de 2020. En Centre-Val de Loire, le taux de cambriolages ne présente pas de grandes variations selon la densité des territoires. En revanche, ces infractions y sont plus fréquentes dans les communes où les ménages ont un niveau de vie élevé.

## Un nombre de cambriolages de logements enregistrés en baisse avec la crise sanitaire

En Centre-Val de Loire, 6 610 cambriolages ou tentatives de cambriolages de logements ont été enregistrés par les services de police et de gendarmerie nationales en 2022. Les cambriolages ne sont pas aussi fortement concentrés dans les grandes agglomérations que d'autres infractions, tels les vols avec ou sans violence. En effet, les deux tiers des communes de la région en ont connu au moins un sur l'année 2022. Entre 2017 et 2022, moins d'une commune sur vingt n'a pas connu de cambriolage. Après avoir connu un point haut en 2017 dans la région comme à l'échelle nationale, le nombre de cambriolages a baissé ► **figure 1**. En 2020, les confinements des habitants à leur domicile pour lutter contre la pandémie de Covid-19 ont compliqué la réalisation de ces infractions et accéléré leur diminution (- 1 570 en Centre-Val de Loire entre 2019 et 2020, soit - 21 %). Le rebond observé en 2021, et surtout en 2022, reste contenu et n'est pas synonyme de retour au niveau d'avant la crise sanitaire. Sur l'ensemble de la période 2017-2022, le nombre de cambriolages est en baisse de près d'un quart (- 24 %) dans la région.

### ► 1. Évolution du nombre de cambriolages de logements enregistrés en Centre-Val de Loire entre 2016 et 2022



Champ : Centre-Val de Loire.

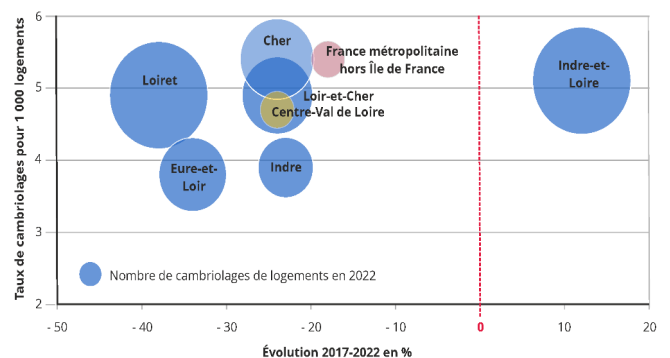
Source : SSMSI - Base statistique communale de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales.

Ce plus faible nombre d'enregistrements en 2022, relativement à 2017, ne s'explique pas par le recours plus fréquent au télétravail depuis la crise sanitaire. Le rebond de 2022 est même plus marqué dans les communes où résident le plus souvent les cadres, lesquels télétravaillent davantage.

## Les logements moins fréquemment cambriolés dans la région qu'à l'échelle nationale

En 2022, les cambriolages touchent en moyenne 4,7 logements de la région sur 1 000, contre 5,4 en France métropolitaine hors Île-de-France. Dans aucun département de la région, ce taux de cambriolages ► **définition** ne dépasse le niveau national. Celui-ci est tout juste atteint dans le Cher. L'Eure-et-Loir (3,8 ‰) et l'Indre (3,9 ‰) se caractérisent même par des taux très bas ► **figure 2**. En 2020, le nombre de cambriolages a diminué dans tous les départements du Centre-Val de Loire.

### ► 2. Taux de cambriolages et évolution du nombre de cambriolages de logements entre 2017 et 2022



Notes : Le taux de cambriolages pour 1 000 logements est calculé à partir du nombre de cambriolages en 2022, rapporté au nombre de logements en 2019. Par souci de lisibilité, les nombres de cambriolages en Centre-Val de Loire et en France métropolitaine hors Île-de-France ne sont pas représentés par des cercles proportionnels.

Champ : France métropolitaine hors Île-de-France.

Sources : SSMSI - Base statistique communale de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales ; Insee - recensement de la population 2019.

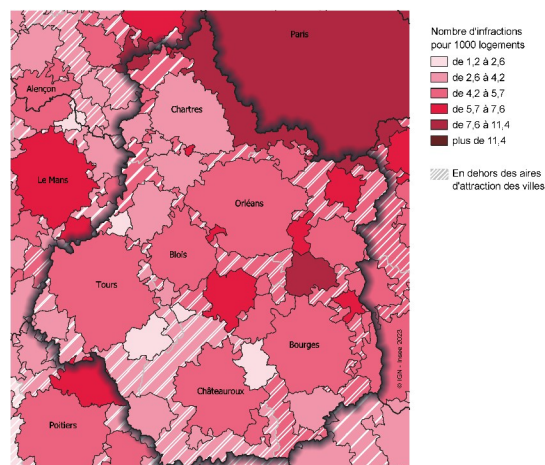
Le nombre de cambriolages a depuis fortement augmenté, dépassant notamment en 2022 son niveau de 2019 en Indre-et-Loire et dans le Loir-et-Cher. Dans ce dernier département, le nombre de cambriolages avait toutefois baissé très nettement avant la crise sanitaire, en 2018 et 2019. Ces évolutions ne semblent pas liées de manière significative à la démographie des départements.

### Pas davantage de cambriolages enregistrés dans les territoires les plus densément peuplés de la région

Si les cambriolages constituent l'une des infractions les plus uniformément réparties sur le plan géographique, à l'échelle nationale leur fréquence est néanmoins liée au degré de densité de population. Ainsi, en France métropolitaine hors Île-de-France, plus le territoire est urbain et dense, plus le taux de cambriolages et de tentatives de cambriolages de logements y est élevé. En 2022, celui-ci varie de 3,5 cambriolages pour 1 000 logements dans les communes rurales non périurbaines à 7,4 dans les communes urbaines denses. Ce lien avec la densité de population est toutefois peu observé en Centre-Val de Loire. Le taux de cambriolages y est plus uniforme, de 4,6 ‰ à 4,9 ‰, entre les territoires de différentes densités.

Dans les régions françaises de province où sont situées les plus grandes aires d'attraction des villes ►**définition**, les taux de cambriolages sont souvent plus élevés dans ces aires que dans le reste de la région. C'est par exemple le cas pour l'aire d'attraction de Lille dans les Hauts-de France, de Nantes dans les Pays de la Loire, de Bordeaux en Nouvelle-Aquitaine, de Toulouse en Occitanie ou encore de Lyon en Auvergne-Rhône-Alpes. En revanche, cet écart est nettement moins systématique dans les régions n'hébergeant que des aires de plus petite taille, bien que ces aires puissent aussi constituer des territoires urbains et denses. Ainsi, en Centre-Val de Loire, même si les aires de Tours et d'Orléans concentrent ensemble 38 % des cambriolages de la région pour 38 % de la population, le taux de cambriolages dans l'aire de Tours est similaire au taux national (5,4 ‰), et celui d'Orléans est même un peu plus faible ►**figure 3**.

### ► 3. Taux de cambriolages enregistrés pour 1 000 logements par aire d'attraction des villes



**Champ :** Aires d'attraction des villes et communes hors attraction des villes de chaque département.

**Sources :** SSMSI-Base statistique communale de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales ; Insee - Recensement de la population 2019.

### Plus de cambriolages enregistrés dans les territoires à haut niveau de vie

À l'échelle nationale, plus le niveau de vie médian ►**définition** de la commune est élevé, plus le taux de cambriolages par rapport au nombre de logements l'est également.

Le constat est similaire en Centre-Val de Loire. Toutefois, à niveau de vie médian identique, les logements des communes de la région sont moins souvent cambriolés que ceux des communes de France métropolitaine hors Île-de-France. C'est pour les communes où le niveau de vie médian est le plus haut que la différence est la plus marquée. Ainsi, lorsque celui-ci dépasse 24 000 €, le taux de cambriolages des communes de France métropolitaine hors Île-de-France atteint 7,4 ‰, contre 5,4 ‰ en Centre-Val de Loire.

Movellan Jean-Baptiste, Diel Olivier (Insee)

#### ► Sources

Le nombre de cambriolages et tentatives de cambriolages de logements par commune et par an est issu de la **base statistique communale de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales** sur l'ensemble de la France (SSMSI). Seuls les cambriolages portés à la connaissance des forces de sécurité intérieure sont inclus dans ces données.

Les caractéristiques des communes sont issues du **recensement de la population 2019** et du **fichier localisé social et fiscal 2019 (Filosofi)** de l'Insee.

Les taux de cambriolages en 2022 sont obtenus à partir du nombre de cambriolages de 2022 et du nombre de logements en 2019 (dernier millésime disponible).

#### ► Partenaire

Les éléments préparatoires à cette publication ont été réalisés dans le cadre d'une collaboration entre l'Insee et le [Service statistique ministériel de la sécurité intérieure \(SSMSI\)](#). Dans le cadre de leur activité judiciaire, les services de police nationale et les unités de gendarmerie rédigent des procédures relatives à des infractions. Ces infractions ont pu être constatées suite à une plainte, un signalement, un témoignage, un flagrant délit, une dénonciation, etc., mais aussi sur l'initiative des forces de sécurité. Les cambriolages et tentatives de cambriolages de logements étudiés dans cette publication sont issus de la base statistique communale produite par le SSMSI à partir de ces enregistrements. Cette publication régionale s'accompagne de deux publications nationales dans les collections de l'Insee et du SSMSI ►**pour en savoir plus**.

#### ► Pour en savoir plus

- Milin K. (SSMSI), Silhol S. (Insee), « [Moins de cambriolages de logements depuis la crise sanitaire sur une majeure partie du territoire](#) », *Insee Focus* n° 299, mai 2023.
- Milin K., « [Davantage de cambriolages de logements enregistrés dans les communes urbaines, aisées et voisines de fortes inégalités sociales](#) », *Interstats Analyse* n°60, SSMSI, mai 2023.

#### ► Définitions

Le **cambriolage de logement** est un vol dans un local d'habitation, aggravé quand il est commis par effraction, ruse ou escalade. L'usage de fausses clefs pour entrer dans les lieux est assimilé à une effraction. La **tentative de cambriolage** (acte manqué, interrompu, etc.) est considérée par la justice comme une infraction caractérisée, elle sera donc jugée au même titre qu'un cambriolage « abouti ».

Le **degré de densité d'une commune** correspond à son classement dans une des catégories « urbain dense », « urbain de densité intermédiaire », « rural périurbain » et « rural non périurbain ». Cette typologie est issue du croisement de la grille communale de densité (basée sur la distribution de la population sur des carreaux de 1 km de côté) et du zonage en aires d'attraction des villes.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Les UC sont calculées selon l'échelle d'équivalence qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie médian d'une commune est le seuil au-dessous duquel se situent la moitié de ses habitants.

